

## **Interpellation de Mme Fremault : L'éducation à l'environnement dans les écoles d'Uccle**

**Mme Fremault** précise que la « COP », conférence achevée il y a quelques jours, a énoncé toute une série d'enjeux essentiels sur le plan environnemental et climatique. Vu qu'il faut absolument redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs, Mme Fremault souhaite faire le point sur les actions susceptibles d'être entreprises par la commune en matière d'éducation à l'environnement.

Depuis 2014, diverses initiatives ont été amorcées pour permettre aux écoles de s'investir dans des actions concrètes en ce domaine. Mme Fremault évoque à cet égard le festival Bubble, qui a lieu chaque année à Tour et Taxis après les vacances de Pâques ainsi que les animations proposées par divers acteurs associatifs de terrain, tels que l'ASBL Tournesol.

Depuis 2016, le label international « eco school » a été décerné à plusieurs écoles bruxelloises pour leurs actions pédagogiques en faveur de l'environnement : tri de déchets, réduction des nuisances sonores, consommation de produits locaux, mise en place d'un potager. Huit établissements scolaires, parmi lesquels figure l'école des Servites de Marie, ont déjà reçu cette distinction. L'octroi de ce label, déjà décerné dans 58 pays différents, permet aux écoles honorées d'intégrer un réseau d'échanges particulièrement intéressant.

L'opération « Ose le vert et recrée ta cour », lancée depuis 2017, permet d'obtenir des subventions, notamment de la part de l'ASBL Good Planet, pour reverdir les cours de récréation.

En avril 2018, Bruxelles-Environnement inaugurera un espace pédagogique consacré à la ville de demain, qui pourra être parcouru par les élèves des écoles au cours d'une visite d'environ une heure et demie.

Dès lors, comment la commune d'Uccle inscrit-elle son action dans cet éventail de possibilités ? Quelles sont les écoles qui participent ou sont susceptibles de participer à un de ces projets ? Quelles initiatives la commune a-t-elle pu entreprendre pour encourager concrètement l'éducation à l'environnement dans toutes les écoles uccloises ?

Mme Fremault rappelle que 40 % des écoles bruxelloises intègrent au moins une fois dans le cursus scolaire de leurs élèves l'une ou l'autre activité relevant de Bruxelles-Environnement. Vu qu'un des objectifs souhaités consiste à faire passer ce seuil à 50 % dès 2018, il serait particulièrement opportun qu'Uccle mette en œuvre une dynamique enthousiaste en faveur de l'éducation à l'environnement.

**Mme l'Echevin Maison** répond que les écoles communales ont pris à bras le corps la problématique de l'environnement mais ont peut-être pâti d'un déficit de communication.

Le service de l'Education a d'abord porté son attention sur les cantines scolaires. Désormais, on accorde beaucoup plus d'importance que par le passé à l'équilibre et à la composition des repas, à la provenance et à la qualité des aliments ou à l'éventuelle toxicité des produits d'entretien.

Les enfants sont aussi incités à prendre des collations saines. En effet, Mme l'Echevin Maison est parvenue à instaurer, non sans quelques réticences, le système des collations souples obligatoires pour les maternelles, afin de remplacer les friandises consommées habituellement à 10 heures. Même si cela ne plaît pas à tout le monde, la soupe de midi a été déplacée à 10 heures, afin que les repas des enfants se succèdent de façon plus régulière au cours de la journée et que leur appétit ne soit pas coupé juste avant le repas principal par les produits peu recommandables.

Il convient aussi de citer la vaste opération « L'école, l'énergie et moi », lancée en collaboration avec M. l'Echevin Cools, qui a permis à plusieurs écoles de développer, grâce à des aides régionales, des programmes centrés sur l'économie d'énergie. Cette campagne a requis beaucoup de temps mais s'est avérée satisfaisante puisqu'elle a permis de réduire sensiblement les consommations énergétiques des écoles communales uccloises. En outre, les toits de toutes les écoles communales d'Uccle ont été dotés de panneaux photovoltaïques.

Certaines écoles ont instauré des plans de déplacement prévoyant des rangs à pied. Deux établissements, l'école du Val fleuri et l'école de Verrewinkel, se sont inscrits dans le dispositif mis en place pour l'octroi du brevet vélo.

L'ICPP, établissement d'enseignement spécialisé comportant notamment une section horticulture, est passé progressivement aux machines horticoles électriques, qui s'avèrent moins polluantes. La mise en place d'un poulailler a permis de réduire le nombre de déchets.

Les écoles communales disposent quasiment toutes d'un jardin pédagogique comportant un verger, un potager, un compost. Mme l'Echevin Maison mentionne à cet égard le projet « Incroyables comestibles », qui a débouché sur l'installation devant l'école du Centre d'un verger, d'un potager et d'un compost collectifs, disponibles non seulement pour la communauté scolaire et les parents d'élèves mais aussi pour le quartier environnant.

L'installation de ruches ainsi que d'une mare pédagogique à l'étang de Messidor, dont les grenouilles ont généré quelques polémiques dans le passé, a permis aux élèves de maternelle et de primaire de disposer d'un site d'observation assez exceptionnel. Pour le moment, l'école de Messidor collabore avec l'ASBL Good Planet dans le cadre de la campagne de réduction des déchets et a aussi développé divers contacts pour une action de promotion en faveur de l'utilisation de sacs bio.

**Mme Fremault** signale que depuis 2017, les écoles peuvent bénéficier de primes énergie, particulièrement intéressantes puisque ces dernières relèvent de la catégorie la plus favorable (catégorie C).

Elle précise aussi que l'ASBL Suns for schools est active dans la promotion des équipements photovoltaïques et pourrait être mobilisée pour fournir ces installations aux établissements scolaires de l'enseignement libre qui en sont encore privés.